REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_208

OBJET :

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FOYER LE MAROLY

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 avril 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 19 avril 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 avril 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* ***26*** *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Isabelle BERTHELOT, *adjointes,* Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nabih NEJJAR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Isabelle BERTHELOT	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Delphine DEBATISSE	Brigitte BONNEFOND
Chantal LACOUR	Brigitte MACAUDIERE
Michel CELLIER	Pierre BARNET
Richard MOUSSÉ	Eric MICHAUD
Andrée RICCETTI	Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230426-DCM_2023_208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2023
Affichage : 27/04/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 26 avril 2023 **DCM_2023_208**

FINANCES

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FOYER LE MAROLY

Martine Schmück, conseillère municipale déléguée à la santé expose à l'assemblée :

LE MAROLY est un foyer d'hébergement pour adultes porteurs de déficiences intellectuelles légères, moyennes ou sévères, avec ou sans troubles associés, situé à Riorges et dépendant du Pôle adultes Roannais de l'ADAPEI de la Loire (Associations Départementale des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés).

Il accueille à l'année 33 résidents, auxquels est proposé un accès à la culture et aux loisirs par le biais d'activités, de sorties et de participation à des animations culturelles, sportives ou ludiques.

Dans ce cadre, 7 résidents font partie d'un groupe de musique et chant, "Itinéraire singulier", au sein du Conservatoire de Roanne. Fort de deux années de répétition et de représentations, le groupe a pour projet de s'essayer à de nouvelles expériences inclusives en s'associant avec la chorale "La clé des chants" de Saint-Germain-Lespinasse et l'association "Des sources aux étoiles", située en Corse et qui œuvre pour la prise en compte du handicap et de l'inclusion dans ses différentes formes.

Le groupe prévoit ainsi d'organiser un séjour intergénérationnel en Corse, permettant au collectif "Itinéraire singulier" de se produire dans une école élémentaire, un SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) et un EHPAD.

Afin de contribuer à la réalisation de ce projet, il est proposé de répondre favorablement à la demande de soutien adressé à la commune par le Foyer LE MAROLY en lui octroyant une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Foyer LE MAROLY pour mener à bien son projet de séjour inclusif en Corse pour 7 de ses résidents ;

2°) dit que le montant correspondant sera pris sur les crédits inscrits au budget pour les subventions aux associations

Riorges, le 26 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Nabih NEJJAR

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN